



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ

LE RÈGLEMENT NO 540-2014

AYANT POUR EFFET de permettre la circulation des véhicules tout terrain (VTT)
sur certains chemins municipaux.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 21^e jour d'OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE